

Crise agricole. Action cet après-midi « entre Landivisiau et Landerneau »



Photo Mathieu Saif

Après le Finistère, la colère des légumiers a gagné la région de Saint-Malo, hier. En fin de journée, des tonnes de pommes de terre ont été déversées par des producteurs excédés.

Alors que de nouveaux déversements de légumes se sont produits, hier en fin d'après-midi, dans la région de Saint-Malo (35), un appel à un rassemblement a été lancé pour cet après-midi dans le Finistère et à 9 h, devant la préfecture des Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc.

Comme ils l'avaient évoqué dimanche, les paysans se mobiliseront à nouveau aujourd'hui. Joint hier soir, Thierry Merret a annoncé un rendez-vous aux environs de 15 h, « quelque part entre Landivisiau et Landerneau », sans préciser l'endroit exact prévu pour ce rassemblement du monde agricole, probablement plus large que les seuls légumiers.

« Je souhaite que ça se passe dans le calme et la dignité », a ajouté le président de la FDSEA, en se montrant évasif sur la forme que prendra cette nouvelle action. « Ça dépendra de ce qui se sera dit le matin », indique-t-il, en faisant référence à la réunion, à Paris, entre le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, et le président de la Sica, Jean-François Jacob.

Un autre rassemblement annoncé ce matin à Brest

Par ailleurs, un appel à la mobilisation, destiné plus particulièrement aux artisans, commerçants et professions libérales, a été lancé hier après-midi. Une frange des bonnets rouges en serait à l'origine.

Un rassemblement de tous ceux qui « rament, triment et meurent seuls et en silence » est prévu ce matin, à 10 h, au port de commerce de Brest (parc à chaînes). Des transporteurs pourraient se joindre à ce mouvement. Tout ce petit monde devrait ensuite rejoindre le convoi de paysans dans l'après-midi.

À noter enfin que trois associations environnementales appellent à se réunir ce soir, à 18 h, devant le centre des impôts de Morlaix pour dire « halte à la casse ». L'intersyndicale des finances publiques annonce, quant à elle, une manifestation mardi prochain, à 11 h, devant le bâtiment incendié.

T sur letelegramme.fr
Voir les photos

Autoroutes. Un discours à deux vitesses

À la suite de l'article paru dans nos colonnes, lundi, sur la transformation de la RN 165 en véritable autoroute d'ici 2017, la préfecture de région a réagi. Dans un communiqué, elle affirme que : « La mise aux normes autoroutières des routes nationales bretonnes (RN 165 mais aussi RN 12, RN 24, RN 166, RN 137, RN 157, rocades de Rennes ou RN 176) est un projet qui avait été étudié dans les années 80 - 90 mais qui n'est plus à l'ordre du jour ».

Et elle ajoute : « Depuis cette période, le contexte socio-économique a, en effet, évolué, renforçant certains enjeux comme la sécurité routière, ou en a fait émerger de nouveaux comme le développement durable [...] » Soit. Sauf que plusieurs documents officiels, parus bien après la date indiquée, contredisent ces dires.

Travaux décrétés d'utilité publique en 2001

À commencer par le décret du 17 octobre 2001 prorogeant les effets de la déclaration, par le décret du 18 octobre 1996, « de l'utilité publique des travaux de mise aux normes autoroutières de la RN 165 entre Savenay (RD 3), dans le département de la Loire-Atlantique, et Lorient (RN 24), dans le département du Morbihan ».

Et que dire du rapport d'activités du ministère de l'Équipement de 2002 qui présente dans sa page 13 une carte des futures autoroutes où apparaît clairement l'A 82 de Brest

à Nantes ».

Que penser encore des délibérations adoptées par les conseils municipaux et conseils communautaires concernés par le tracé de l'A 82, comme, pour n'en citer qu'une, celle adoptée par Brest Métropole Océane, le 31 octobre 2007. Elle autorisait son président à signer tout document permettant la mise en œuvre de travaux... On y parle « des projections à l'horizon 2025 établies par la direction régionale de l'Équipement dans le cadre du Paser (Plan d'aménagement et de sécurisation du réseau routier) » et on y fait état « de tronçons homogènes qui pourraient, sans travaux lourds et à brève échéance, faire l'objet d'une limitation de vitesse à 130 km/h... ».

Que dire enfin (mais il y en a beaucoup d'autres) de ce rapport de 190 pages sur les liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays-de-la-Loire publié par Réseau ferré de France, en août 2014, qui évoque, dans sa page 141, entre autres, « le réseau routier principalement structuré selon un axe est-ouest avec la RN 165, future A82, qui relie entre elles les aires urbaines de Vannes, Auray, Lorient et Quimper, et au-delà, les systèmes urbains de Nantes et Brest [...] »... Mais ça, c'était il y a un mois ! Depuis le contexte a sans doute changé. Et en termes d'annonce, le temps de l'information n'est sans doute pas celui de la communication.

Sarah Morio

Presqu'île de Crozon. La réserve naturelle est née

Loïc L'Haridon

Labellisée espace remarquable de Bretagne, la réserve naturelle régionale de la presqu'île de Crozon a été officiellement portée sur les fonts baptismaux. Objectifs : protéger et mettre en valeur l'exceptionnel patrimoine minéralogique et écologique.

Docteur en écologie, Sophie Coat, 36 ans, a été recrutée pour faire vivre cette réserve naturelle. C'est la huitième du genre en Bretagne.



Photo L.L.

Des géologues du monde entier viennent régulièrement en presqu'île de Crozon. C'est un laboratoire à ciel ouvert où l'on peut étudier près de 600 millions d'années d'évolution de la terre. Exceptionnelles aussi, la faune et la flore avec ses espèces d'intérêt patrimonial, tel que le trichomanès (une fougère rare) ou le crabe à bec rouge.

Différentes législations existaient déjà pour préserver ces raretés. Mais certains sites n'étaient pas vraiment protégés, notamment en ce qui concerne les dégradations ou le prélèvement des roches.

D'où le combat de Max Jonin. Depuis près de 15 ans, l'actuel président de la Société géologique et minéralogique de Bretagne défend le dossier d'une réserve naturelle. Comme pour d'autres réserves, il est à l'origine de celle-ci. Mais le renouvellement du personnel politique n'a pas toujours facilité les choses.

Quoi qu'il en soit, voilà donc la huitième réserve bretonne sur les rails. Une neuvième est en gestation pour les landes et l'étang de Moulin neuf, à Plounerin (22).

Une Route de la géologie ?

« La réserve a la singularité d'être éclatée sur 27 sites remarquables, cela dans les sept communes de la presqu'île. 29 ha sont terrestres et 128 maritimes, sans chevauchement avec le parc marin », comptabilise Sophie Coat. La conservatrice de la réserve précise que le périmètre concerne près de 70 propriétaires, pour la plupart privés.

Cette docteur en écologie, qui a fait auparavant deux écoles d'ingénieur en environnement et en santé publique, travaillait précédemment à Bretagne Vivante. Depuis le mois d'avril, elle s'attache à l'écriture du plan de gestion de la réserve. « Il sera finalisé en 2016 et dira les actions à mettre en œuvre en matière de

conservation, de valorisation et de sensibilisation de la population ».

On sait déjà que des travaux d'aménagement devront être réalisés pour conduire en toute sécurité le public sur environ la moitié des sites. Les autres intéressent surtout les scientifiques. « On peut imaginer créer une Route de la géologie », suggère la conservatrice.

Il y aura aussi des conférences de vulgarisation ou encore des animations sur le terrain, dans le prolongement de celles déjà proposées par la Maison des minéraux. Celle-ci, élément identifiant de la réserve, bénéficie en partie de la manne financière qui arrive avec le classement par la Région en Espace remarquable.

Le budget annuel de la réserve s'élève à 75.000 € : 60 % émanent de la Région, 20 % des fonds européens et le reste du Département et de la communauté de communes de Crozon.

Quimper. Condamné une semaine après avoir enlevé son fils

Jean Le Borgne

L'opération avait été préparée de longue date. Mercredi, à Quimper, un homme avait enlevé son fils confié au conseil général. Interpellé près de Guingamp, il a été condamné, hier, à six mois de prison avec sursis.

Mercredi midi, le prévenu, un Briochin de 69 ans, avait enlevé son fils de 10 ans, lors d'un repas placé sous la surveillance d'une travailleuse familiale, à Quimper. Interpellé 48 heures plus tard par les gendarmes des Côtes-d'Armor et placé en détention provisoire, il a été condamné, hier, à six mois de prison avec sursis, par le tribunal correctionnel de Quimper. Un enlèvement pris très au sérieux par le parquet de Quimper. C'est lui, qui, en juillet 2013, avait

requis une assistance éducative, estimant que la mère n'était pas en mesure de s'occuper de son enfant, en raison de son état de santé. Le juge des enfants avait confié le garçon au conseil général du Finistère. « Je ne sais toujours pas pourquoi mon fils ne m'est pas confié », dénonçait, hier, le prévenu, un retraité installé depuis près de 20 ans en Thaïlande et revenu de façon épisodique dans le Cap Sizun, il y a quelques années.

Il menace de se suicider avec son fils

En janvier dernier, le juge des enfants aurait maintenu sa décision après avoir entendu la mère. Elle lui aurait confié que le père de l'enfant menaçait de se suicider avec son fils, si on ne leur permettait pas de rejoindre la Thaïlande ensemble. Lui, s'en défend. Des propos qui ont conduit, mercredi, le parquet à mettre en alerte l'ensemble des aéroports. Les autorités maritimes, également, pour rechercher le catamaran du sexagénaire. Un voilier de 14 m repéré quelques jours plus tôt du côté d'Audierne.

Voilier dérouté à Pénestin interpellé près de Guingamp

Un bateau retrouvé rapidement par le Cross à l'entrée de la Vilaine. Il avait été dérouté à Pénestin-Tréguier, dans le Morbihan. Depuis le mois de juin, le prévenu avait recruté un équipage en prévision d'un départ. Apprenant le déroutement du navire, il s'était réfugié chez un couple d'amis, dans les Côtes-d'Armor, à Pont-Melvez, dans l'intention de prendre la route de l'Espagne. Il y a été interpellé vendredi matin par les gendarmes.

Une enquête qui met à mal les explications de « pétage de plomb », fournies à l'audience. Le ministère public y voit « une absence de remise en cause ». Il a requis son maintien en détention dans le cadre d'une peine de six mois dont trois mois avec sursis. Mais pour son avocate, « en dépit des explications confuses, il a compris que s'il voulait récupérer son fils, il était contraint à vivre en France et à coopérer avec les services sociaux ». Jamais condamné, il a été condamné à six mois de prison avec sursis.